



Schéma Départemental des Services aux Familles du Jura

2024 - 2026





Préambule :

- Le contexte réglementaire et local *pages 3-4*
- La méthodologie *page 5*
- Les ambitions et orientations stratégiques 2024-2026 *page 6*
- L'articulation avec les plans existants *page 7*

Regards actualisés sur les territoires et les Familles :

- Eléments démographiques et socio-économiques *pages 8-10*
- Les chiffres clés dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale *pages 11-14*

Plan d'actions prioritaires retenues dans le cadre de orientations stratégiques :

- Maintenir et développer les services aux familles *pages 15-19*
 - Affiner, actualiser et cartographier la connaissance de nos territoires en matière d'offres et de besoins
 - Développer des leviers communs pour l'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'animation face aux pénuries de personnels
 - Interroger les cadres institutionnels existants pour favoriser l'innovation et l'expérimentation
- Améliorer la qualité, la complémentarité, la cohérence des services aux familles ainsi que la coopération des acteurs *pages 19-22*
 - Favoriser et développer l'interconnaissance
 - Impulser et favoriser la cohérence éducative et la continuité des services
 - Favoriser et soutenir le travail d'amélioration continue des pratiques
- Améliorer la connaissance et l'accès aux services pour tous les publics *pages 23-24*
 - Informer les familles des services existants
 - Permettre l'accès aux services des publics à besoins spécifiques
- Action transversale aux 3 axes stratégiques : *page 25*
 - Créer un Pôle Ressource Handicap pour l'accueil des enfants et des jeunes à besoins spécifiques

Gouvernance du SDSF :

- Comitologie *pages 26-28*
- Règlement Intérieur *pages 28-31*

Contexte réglementaire :

La dynamique de déploiement des Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) lancée dès 2014 a été généralisée par circulaire à l'ensemble des départements en 2015.

Le SDSF a un double objectif :

- Développer les services offerts aux familles
- Réduire les inégalités territoriales et sociales

L'article 99 de la loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 introduit des évolutions relatives aux services aux familles et l'ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 généralise Schéma Départemental de Services aux Familles en dotant chaque département d'un comité dont l'installation était jusque-là facultative.

L'ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles définit pour la première fois au niveau législatif la notion de « services aux familles » comme le deuxième pilier de la politique familiale au côté des aides financières (monétaires et fiscales) et précise qu'il s'agit notamment des modes d'accueil des jeunes enfants et des dispositifs de soutien à la parentalité.

Ce deuxième pilier vise « à répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leur parents ».

Cette ordonnance instaure également le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) et le définit comme « une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles ».

Le décret 2021-1644 du 14 décembre 2021 précise le rôle du Comité Départemental :



Le Comité Départemental des Services aux Familles est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

Le Comité Départemental des Services aux Familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière de :

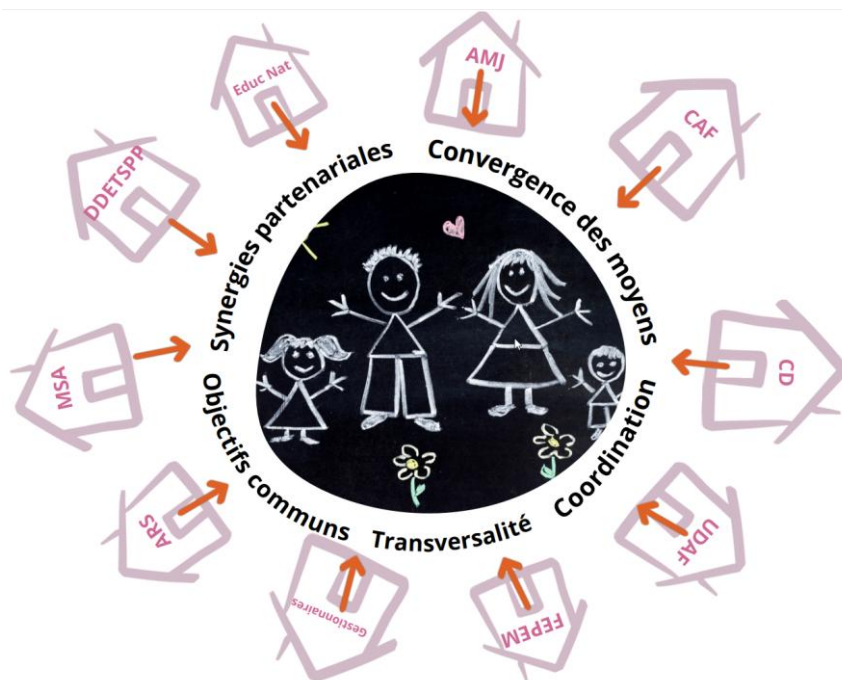
- développement et maintien des services aux familles
- information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel
- information et orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et des services de soutien à la parentalité
- coopération entre professionnels pour l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services
- formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité

Le Comité Départemental des Services aux Familles recueille auprès des organismes compétents toutes données concernant les actions mises en œuvre pour favoriser l'accès des personnes en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants. Le comité formule des propositions destinées à faciliter cet accès.

Le CDSF a vocation à devenir l'instance partenariale unique de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles

Le CDSF établit un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel et évalue sa mise en œuvre

Ce même décret renforce le caractère partenarial faisant du SDSF un levier pour la mise en œuvre des politiques publiques familles sur un territoire :



Contexte local :

Le premier Schéma Départemental des Services aux familles du Jura a été signé en juillet 2017 dans le cadre d'une démarche de préfiguration pour une période de 4 ans 2014-2017 et a été prolongé d'une année jusqu'au 31 décembre 2018.

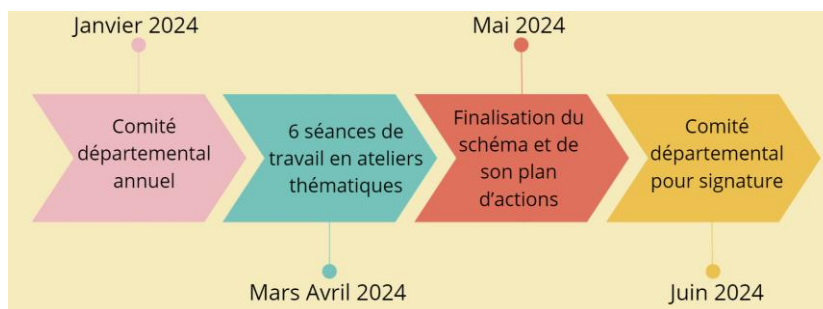
Ce premier schéma couvrait les thématiques de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Le deuxième schéma a été signé en décembre 2019 pour une période de 5 années 2019-2023, compte tenu des orientations des services aux familles, ce 2^{ème} schéma a repris les orientations stratégiques du 1^{er} schéma en élargissant les thématiques à l'enfance, la jeunesse et l'animation de la vie sociale afin de couvrir tous les champs des services aux familles.

Le 22 janvier 2024, le bilan des actions inscrites dans le SDSF 2019-2023 a été présenté au CDSF et a permis de dégager les pistes d'actions à poursuivre ou à inscrire dans le nouveau SDSF.

Lors de cette instance, le CDSF a acté plusieurs principes ainsi que la méthode de travail et le calendrier prévisionnel pour l'élaboration du nouveau schéma :

- Compte tenu des préconisations inscrites dans la circulaire 2022-163 prévoyant la synchronisation du Schéma Départemental des Services aux Familles avec les mandats municipaux et communautaires, le nouveau SDSF sera d'une durée de 3 ans : 2024-2026.
- Le diagnostic sera allégé et actualisé à travers notamment les éléments de bilan du SDSF 2019-2023
- Le plan d'actions devra être resserré et centré sur les priorités des 3 prochaines années



La méthodologie :

Afin de favoriser une démarche participative et conformément à la méthode de travail retenue lors du CDSF de janvier 2024, 5 ateliers de travail ont été mis en œuvre en mars 2024 autour des thématiques suivantes :

- Soutien à la parentalité
- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Inclusion des enfants porteurs de handicap

Seul l'atelier sur la thématique de l'animation de la vie sociale n'a pas pu se réaliser faute de participants suffisants.

Les membres du CDSF ainsi que les acteurs de terrains concernés par les différentes thématiques ont été invités à participer à ces ateliers, une quinzaine de personnes en moyenne ont ainsi participé à chaque atelier.

Les ateliers se sont déroulés sur un créneau de 2H30 chacun et ont été articulés autour des problématiques à forts enjeux, retenues lors du CDSF du 22 janvier 2024, le principe étant acté de ne pas reprendre ce qui existe déjà et qui doit être poursuivi.

Soutien à la parentalité le 7 mars 2024 : 3 sujets travaillés en petits groupes

- Les parents (familles) et leurs besoins : autour du constat des difficultés à identifier précisément les besoins des familles dans l'objectif de mettre en œuvre des accompagnements adaptés ;
- L'accès des familles à l'offre existante : autour du constat du manque de visibilité voir de lisibilité des actions développées, du manque d'identification des acteurs et lieux ressources et de la disparité des offres sur l'ensemble des territoires.
- Qualité des services et implication des familles : autour des questionnements sur les postures professionnelles, la connaissance des publics et les leviers de co-construction

Petite enfance le 21 mars : travail en grand groupe sur les freins et les leviers autour des 3 axes suivants :

- Accessibilité à toutes les familles
- Attractivité des métiers : autour des problématiques de recrutement
- Information des familles

Enfance le 28 mars : travail en petits groupes sur la base d'une trame SWOT autour de 2 axes

- Articulation temps scolaires et périscolaire
- Attractivité des métiers : autour des problématiques de recrutement

Faute de temps, la problématique autour de l'adaptation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à l'accueil des moins de 4 ans n'a pas pu être approfondie.

Jeunesse le 28 mars : travail en grand groupe autour d'un enjeu principal :

Comment identifier et promouvoir l'offre de service jeunesse existante autour des 3 axes suivants :

- Accueil et écoute des jeunes en difficultés
- Logement
- Autonomie et accès aux droits

Inclusion des enfants porteurs de handicap le 18 mars : travail en 2 sous-groupes autour de l'enjeu principal :

Création d'un Pôle Ressources Handicap (PRH) :

- Besoins et attentes des professionnels
- Besoins et attentes des familles

Complété d'un échange autour du sujet du répit parental.

Les ambitions et orientations stratégiques 2024-2026

L'élaboration de ce 3^{ème} Schéma Départemental des Services aux Familles est une opportunité pour consolider et renforcer les dynamiques déjà à l'œuvre au sein du département et pour travailler à la transversalité et cohérence des réponses mises en œuvre. Il doit ainsi permettre de partager des ambitions communes génératrices de progrès pour les familles jurassiennes.

Les travaux des différents ateliers et les pistes d'actions prioritaires qui en sont ressorties permettent d'identifier 3 grandes orientations stratégiques :

➤ Le maintien et le développement des services aux familles :

La consolidation des services aux familles existants est un enjeu essentiel. Ainsi, la recherche collective de leviers d'attractivité des métiers en tension de la petite enfance et du champ de l'animation socio-éducative a été retenue comme prioritaire. Par ailleurs, une bonne prise en compte des besoins des familles jurassiennes dans une société en mutation, mise en perspective avec les dynamiques territoriales propres à notre département est nécessaire pour prioriser les moyens et impulser l'innovation.

➤ L'amélioration de la qualité, de la complémentarité, de la cohérence des services et de la coopération des acteurs :

Dans un contexte souvent en tension et dans un petit département comme le nôtre, l'interconnaissance, le partenariat et la capitalisation des compétences sont autant de facteurs qui concourent à la qualité des services aux familles et à l'efficacité des actions. La mise en lien, le renforcement des réseaux et la recherche de synergies collectives sont des enjeux prioritaires à traduire dans notre plan d'actions.

➤ L'amélioration de la connaissance et de l'accès aux services pour tous les publics

La mise en œuvre des politiques familles ne peut être satisfaisante que si elle permet d'atteindre réellement sa cible et répond aux besoins identifiés. La connaissance des services par les familles est donc primordiale ainsi que toutes les actions favorisant l'accès au public en situation de fragilité.

Ces 3 orientations stratégiques seront déclinées à travers le plan d'actions ciblées.



L'articulation avec les orientations nationales et les plans existants :

Le SDSF s'inscrit dans une déclinaison locale des ambitions des différentes politiques partenariales et démarches en cours ou en émergence telles que :

- La conférence Nationale des Familles
- La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- La COG signée entre l'Etat et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
- Le Pacte des Solidarités
- La stratégie nationale de soutien à la parentalité et la politique des 1 000 premiers jours
- La stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance déclinée dans le Schéma Départemental Enfance Familles
- La politique de la ville inscrite dans les contrats de ville de Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude
- Les Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre les collectivités territoriales et la CAF pour lesquelles le SDSF constitue un cadre de référence
- Les conventions de partenariat dans le cadre de la Charte Familles portée par la MSA

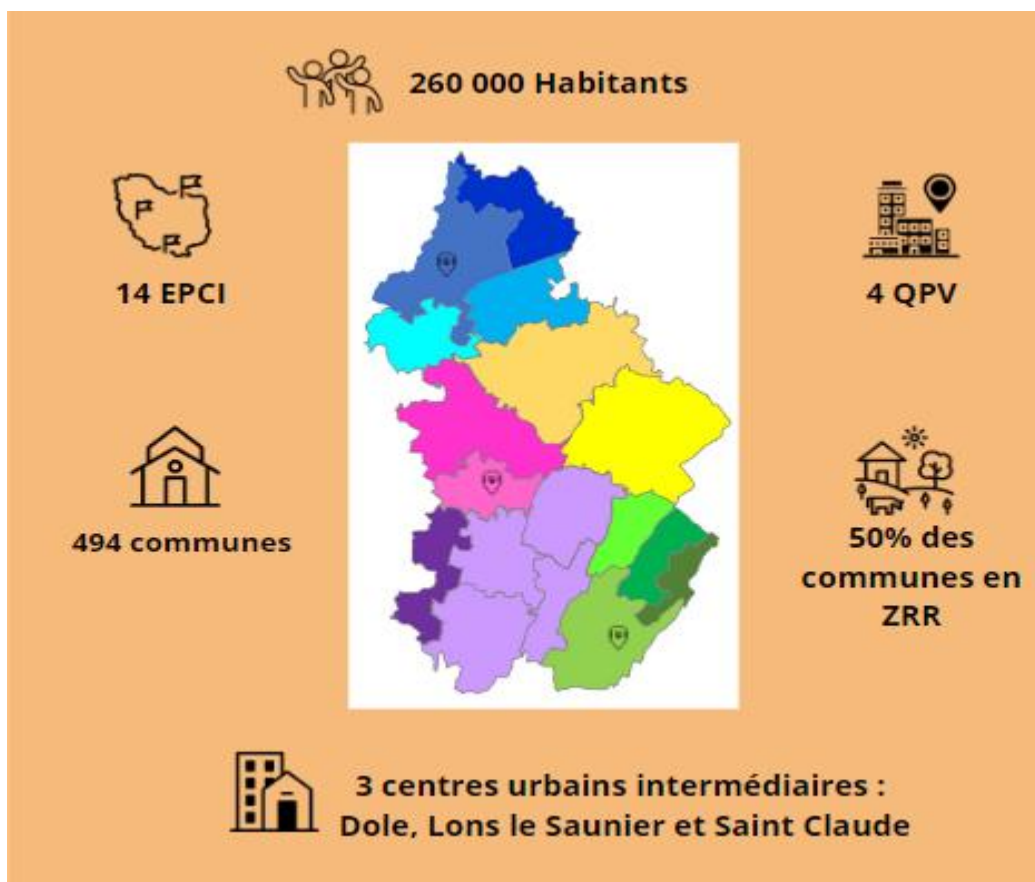
L'objectif est d'assurer une vision d'ensemble partagée et une couverture des besoins tout en évitant les risques de superpositions d'actions et d'empilement de dispositifs.

Le schéma vise donc la bonne articulation de tous les programmes dans une logique de complémentarité.





Contexte territorial du Jura :



Le département est à dominante rurale. 44,3% de la population du département du Jura vit dans une commune rurale, contre 34,4% pour la région Bourgogne Franche-Comté et 17,4% pour la France.

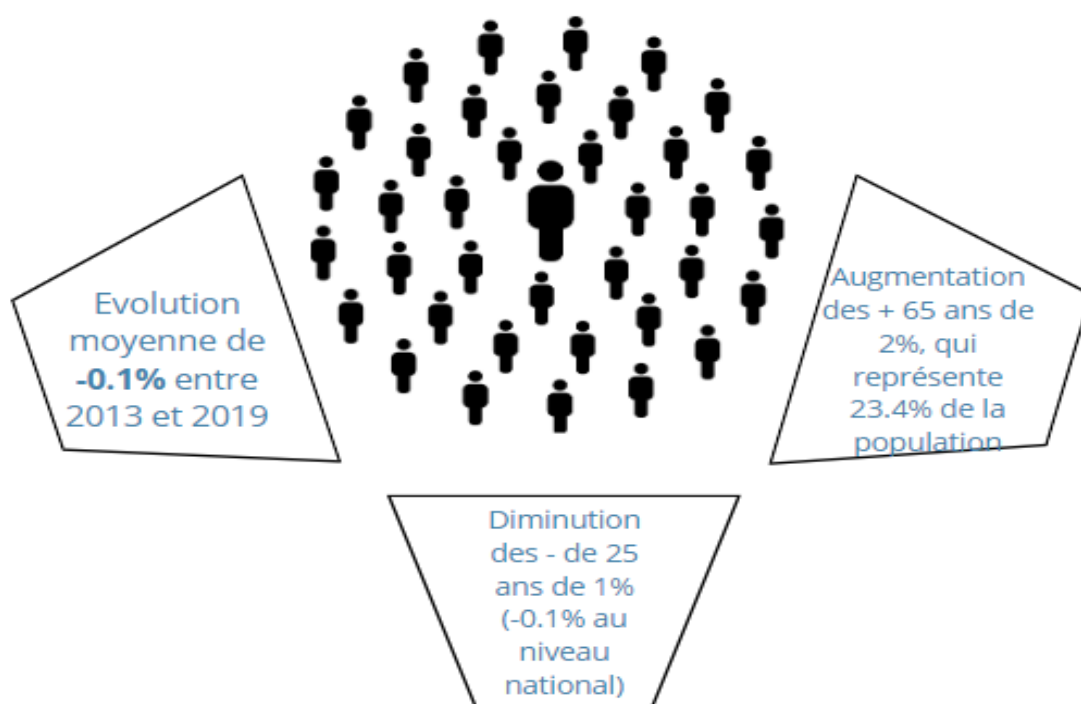
A l'inverse, 19,8% des habitants du Jura résident dans les « centres urbains », c'est-à-dire dans les communes densément peuplées contre 29,9% dans la région.

En 2022, dans le département du Jura, 448 communes (soit 90,7%) sont de petite taille, de moins de 500 habitants. Aucune commune ne compte plus de 50 000 habitants, 5 ont entre 5 000 et 25 000 habitants : Dole (23 711), Lons-Le-Saunier (17 189), Saint-Claude (8 985), Champagnole (8 014) et Hauts-de-Bienne (5 275).

Le département du Jura compte 14 Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) dont deux communautés d'agglomération (Grand Dole au nord et Espace Communautaire de Lons Agglomération (ECLA) au centre-ouest), 4 Quartiers Politique de la Ville (QPV - deux à Saint-Claude, un à Lons-Le-Saunier et un à Dole), 6 programmes « Petites villes de demain » intégrés aux Contrats Territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) et 50% des communes sont classées en zones de revitalisation rurale (ZRR).



Une population qui diminue et qui vieillit



11.2%

taux de pauvreté en 2022
(14.4% au niveau national)

taux de pauvreté : revenu minimum nécessaire pour vivre décemment, correspondant à 60 % du niveau de vie médian de la population soit un revenu disponible de 1 102 pour une personne seule (données 2019)

Un taux de pauvreté inférieur au national mais il existe des disparités importantes selon les EPCI (de 5,7% à 13,6%), avec des taux particulièrement importants dans les zones urbaines.



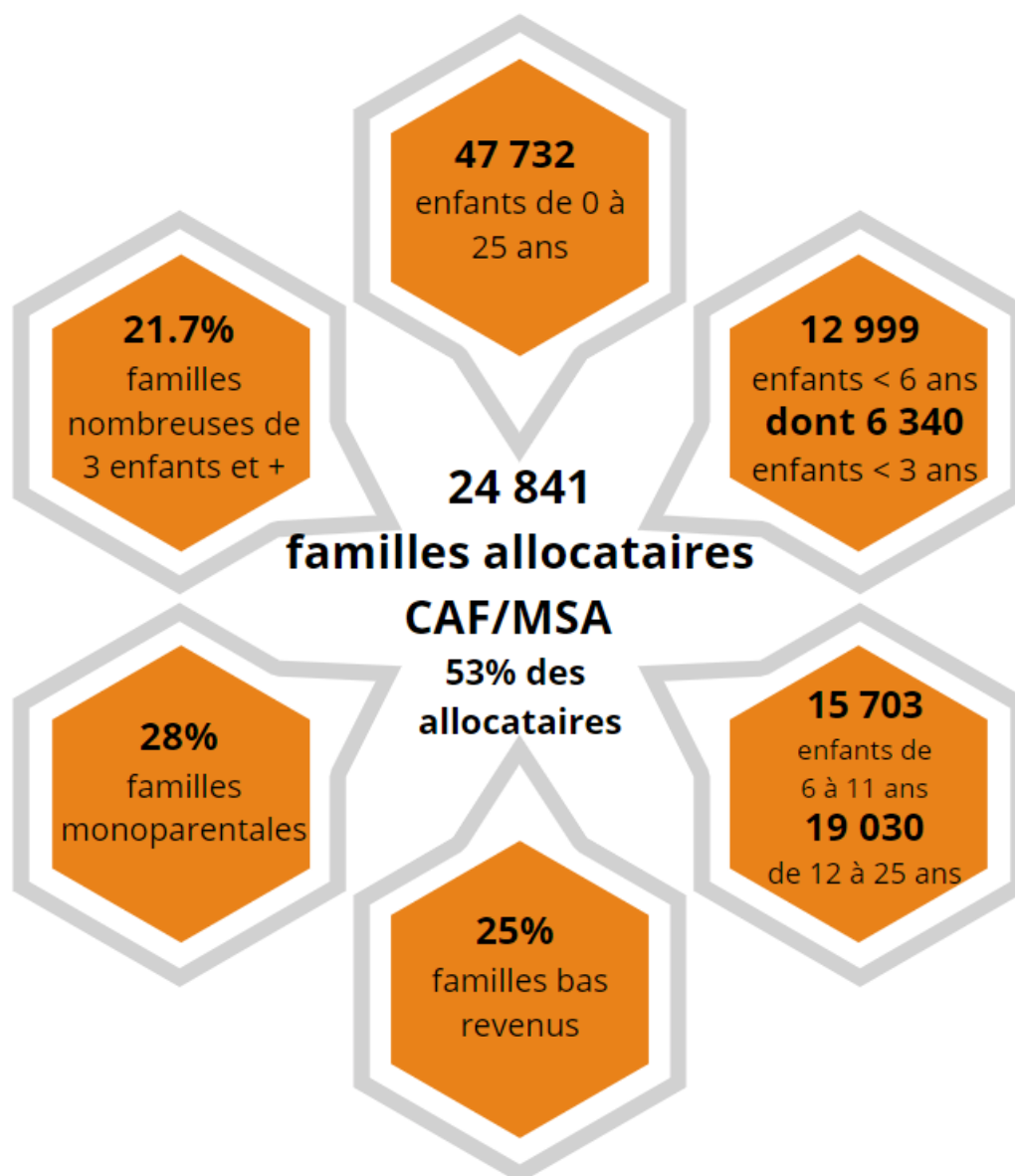
**France
Travail**

5.2%

Taux de chômage en 2023

Le département est quasiment en situation de plein emploi. Sur les 106 840 actifs qui résident au sein du département, 79% d'entre eux y travaillent, alors que 21% occupent un emploi en dehors du périmètre départemental (contre 9% en Bourgogne-Franche-Comté). Beaucoup d'actifs sont tournés vers la Suisse.

La ville de Saint-Claude, Sous-Préfecture est en perte de vitesse, tant en termes d'attractivité, de situation économique (fermeture d'entreprises) que de population avec une diminution de 12 500 à 8 985 habitants sur ces 7 dernières années.



Données 2021 allocataires CAF/MSA

En 2021, un quart des familles vivent sous le seuil des bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €. Dans ces foyers précaires, vivent 10 398 enfants (24.7%).

52% des familles monoparentales vivent sous le seuil des bas revenus.

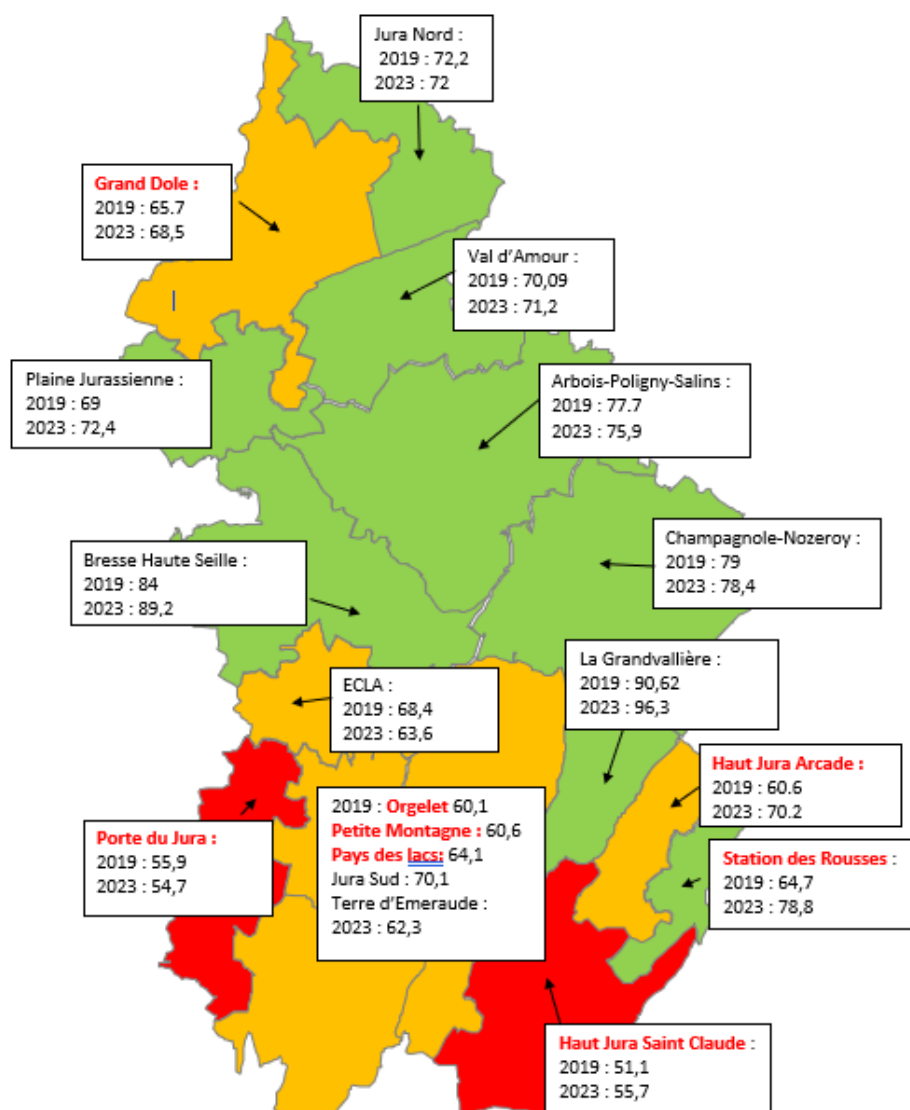




Le Jura présente globalement une tendance à une diminution de sa population et en particulier une diminution du nombre de naissances de près de 14% entre 2016 et 2022.

En parallèle, le taux de parents actifs occupés (les 2 parents ou le parent solo travaillent) important 66.1% est supérieur à la moyenne nationale, la part des femmes actives de 25 à 54 ans est particulièrement haute.

Le taux de couverture global est de 70.6% en 2023, supérieur à la moyenne nationale (58,9%), mais dans un département à dominante rurale avec le souci de la mobilité, des disparités sur un même territoire peuvent être importantes et doivent être prises en compte. Sur les 14 EPCI du département, 2 territoires présentent un taux inférieur au taux national (Porte du Jura et Haut-Jura-Saint-Claude).



Taux de couverture global accueil du jeune enfant : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans. Modes d'accueil formels : assistant maternel, salarié à domicile, EAJE école maternelle

➤ 38 crèches PSU

(Prestation de service unique versée par la CAF à la structure)

896 places

soit une augmentation
de 50 places depuis
2019

17 Micro crèches

➤ PAJE

(Prestation accueil du jeune enfant, le Complément Mode de garde est versé directement aux familles)

185 places

soit une augmentation de 135
places depuis 2019

➤ 38 MAM

(Maison d'assistants
maternels)

augmentation
de 72% depuis
2019



➤ 18 RPE

(Relais Petite Enfance)

➤ 1455 Assistants maternels

5 875 places

dont 52% ont plus de 50 ans et 17% plus de 60 ans

Baisse de 30% depuis 2019



Du fait de son caractère très rural et du développement d'établissements scolaires sur de petites communes, le Jura présente un nombre d'ALSH très important, adossés aux écoles. 153 Accueils de mineurs périscolaires déclarés.

Il existe également 37 Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) qui constituent un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'accès aux loisirs et aux vacances des enfants et des jeunes est soutenu dans le cadre de la politique d'action sociale. Cela se traduit particulièrement par un financement important de la formation BAFA pour former les animateurs et par une politique d'accès aux loisirs et aux vacances en faveur des enfants (aide ponctuelle aux loisirs et dispositif Aides aux Vacances Enfants géré par VACAF) et de leurs familles (dispositif Aides aux Vacances Familles géré par VACAF).



L'offre en faveur des Jeunes est composée de la façon suivante :

- 1 Info Jeunes avec 3 sites physiques (Lons, Dole et Hauts-de-Bienne)
- 8 structures conventionnées dans le cadre de la PS Jeunes
- 1 Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) développé sur 3 sites (Lons, Dole et Hauts-de-Bienne)
- 1 Maison des Ados déployée sur 2 sites (Dole et Lons)
- 1 Résidence Habitat Jeunes sur 2 sites (Dole et Hauts-de-Bienne)
- 15 professionnels labellisés Promeneurs du Net (PDN)
- 4 Centre de Santé Sexuelle sur 4 sites (Lons, Dole, Champagnole et Saint-Claude)
- 2 Missions Locales qui couvrent l'ensemble du département



L'objectif de la politique parentalité est de soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

Le réseau des acteurs du soutien à la parentalité sur le département est animé par le déploiement d'1 ETP porté par la CAF : 1^{ère} rencontre en 2019, 2 journées départementales en 2022 et en 2024, des « matinales » thématiques du réseau depuis 2023, création d'une page Instagram en 2023.

Divers services sont déployés sur le département et des actions ponctuelles sont mises en œuvre par les différents acteurs.

➤ 7 Lieux d'Accueil Enfants Parents

Dole, Chamblay, Bletterans/Domblans,
Hauts de Bienne, Lons, Saint-Amour,
Saint-Claude

dont 6 conventionnés CAF
157 familles accueillies

➤ 7 Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Lons, Dole, Hauts de Bienne, Saint-
Claude, Salins, Saint-Amour

➤ 1 service de Médiation Familiale

sur 3 sites Dole, Lons et Saint-
Claude

320 entretiens/an, 70 mesures/an

➤ 2 Services Aide et Accompagnement au Domicile des Familles

4432 H TISF en 2022
2 452 H AVS en 2022

➤ 1 Espace Rencontre

sur 2 sites Dole, Lons
250 rencontres/an sur Dole et
350 sur Lons
193 parents et 141 enfants reçus



➤ 4 Services de Protection Maternelle et Infantile - MDS

Lons, Dole, Saint-Claude,
Champagnole
170 actions collectives réalisées en
2023



L'Animation de la Vie Sociale (AVS) s'appuie sur une offre assurant un maillage partiel du territoire départemental :

- 57% des EPCI sont dotées d'un Centre Social ou d'une structure d'Animation de la Vie Sociale
- 4 Centres Sociaux, tous en QPV : 2 à Dole, 1 à Lons et 1 à Saint-Claude
- 9 structures conventionnées Espace de Vie Sociale (EVS) avec la CAF, la plupart en milieu rural : Ounans, Chaussin, Viry, Hauts-de-Bienne, Beaufort, Revigny, Arbois, Poligny et Dole (spécificité Gens du Voyage), dont certaines développent de l'itinérance. 62% proposent des actions de soutien aux usages du numérique.



La politique en faveur des personnes en situation de handicap, notamment des enfants, est un enjeu important :

- 981 familles perçoivent l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH) soit 2.2% des familles allocataires
- 5 167 familles sont bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), soit 11.8% des familles allocataires
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) située à Lons, porte également la Communauté 360
- 1 groupe de travail a été créé dans le cadre du SDSF en 2022 pour travailler sur le volet de l'inclusion de tous les enfants





Dans la continuité du bilan du précédent SDSF, un certain nombre d'actions ont été enclenchées et vont se poursuivre de manière durable.

Le souhait du CDSF d'un plan d'actions resserré et le cadre de travail des ateliers a permis d'identifier des actions prioritaires pour ces 3 prochaines années, s'inscrivant pleinement dans le cadre des 3 orientations stratégiques retenues pour ce nouveau schéma.

➤ Orientation stratégique 1 - Maintenir et développer les services aux familles :

Axe 1 : Affiner, actualiser et cartographier la connaissance de nos territoires en matière d'offre et de besoins

Action 1.1 : Réaliser un diagnostic affiné en termes d'offres et besoins en matière d'accueil des enfants de – de 3 ans

Contexte :

De nombreuses données sont déjà à disposition mais elles ne permettent pour la plupart qu'une vision globale à l'échelle des EPCI et ne sont pas suffisamment mises en perspective ni des évolutions démographiques et sociales, ni des dynamiques territoriales. Nous constatons par exemple de grandes disparités au niveau du taux de couverture à l'échelle des EPCI du département et au sein même des EPCI à l'échelle des communes, nous n'avons cependant ni une analyse précise de l'offre (répartition accueil collectif et individuel par exemple) ni une connaissance fine des familles du territoire et de leurs attentes en matière d'offre de garde.

Objectifs et résultats attendus :

- Outiller le CDSF pour accompagner l'analyse de l'offre et des besoins afin de suivre leurs évolutions et en vue de la construction des priorités du prochain SDSF au niveau de l'accueil des moins de 3 ans
- Disposer d'un portrait complet et détaillé des familles et de l'offre de service accueil des moins de 3 ans à l'échelle de chaque EPCI et départementale dans sa diversité.

Moyens/Pilotage/Echéances :

Préparation d'un cahier des charges par le Comité Opérationnel (Comop) Petite enfance du SDSF au 2^{ème} semestre 2024, recherche d'un prestataire pour réalisation de ce travail en 2025, analyse et mise en perspective en 2026.

Indicateurs de suivi de l'offre	2023	2024	2025	2026
Nombre de structures d'accueil collectif PSU et nombre de places				
Nombre de structures d'accueil collectif PAJE et nombre de places				
Nombre de MAM et nombre de places				
Nombre de RPE et nombre d'ETP				
Nombre d'AM agréées en activité et nombre de places				
Taux de couverture				

Action 1.2 : Réaliser à l'échelle départementale une étude de territoire permettant d'affiner la connaissance des besoins et attentes des familles en matière de soutien à la parentalité

Contexte :

Nous ne disposons pas de données qui permettent d'identifier précisément les besoins des familles en matière d'actions de soutien à la parentalité à l'échelle départementale et infra-départementale. De plus, les acteurs identifiés et impliqués dans le réseau départemental relèvent les difficultés à bien identifier les attentes qui peuvent être différentes d'un territoire à un autre.

Objectifs et résultats attendus :

- Repérer les besoins et attentes des parents au niveau départemental et des EPCI pour apporter des réponses d'accompagnements adaptés généralistes et spécifiques aux différentes périodes de développement de l'enfant/jeune et événements vulnérables de la vie familiales (rupture, décès, naissance, handicap...)
- Evaluer le niveau de couverture territoriale des offres dédiées à l'accompagnement des parents à partir des besoins/attentes recensés
- Permettre l'émergence d'actions nouvelles

Moyens/Pilotage/Echéances :

Constituer un groupe de travail spécifique au sein du Comop Parentalité pour la construction du cahier des charges de l'étude au 2^{ème} semestre 2024, recherche d'un prestataire pour réalisation de ce travail en 2025, analyse et mise en perspective 2026.

Indicateurs de suivi de l'offre	2023	2024	2025	2026
Effectivité de la réalisation de l'étude/nombre de répondants at analyse des résultats				
Taux de couverture « Panier Parentalité » /EPCI				
Nombre de Lieux Accueil Parents Enfants (LAEP) et nombre de familles accueillies				
Nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et nombre d'enfants accompagnés				
Nombre de familles bénéficiaires du service de médiation familiale				
Nombres de parents et d'enfants bénéficiaires de l'Espace Rencontre				
Nombre d'actions soutenues dans le cadre du REAAP				
Nombre d'actions collectives PMI				



Axe 2 : Développer des leviers communs pour l'attractivité des métiers de la Petite enfance et de l'animation face aux pénuries de personnels

Action 2.1 : Promouvoir et valoriser les métiers auprès du grand public

Contexte :

Les difficultés de recrutement de professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse s'accroissent ces dernières années et fragilisent le fonctionnement voire la pérennité des structures et donc du maintien de l'offre de services aux familles. En parallèle, un nombre très important d'assistants maternels va partir à la retraite dans les 5 à 10 prochaines années alors que le nombre de nouveaux professionnels agréés ne suffit déjà pas au maintien de l'offre.

Objectifs et résultats attendus :

- Permettre et favoriser la (re)découverte de ces métiers faiblement valorisés en mettant en valeur leur sens et leur utilité et en luttant contre les à priori.
- Donner à voir ce que l'on fait au sein des structures et lors d'événement dédiés

Moyens/Pilotage/Echéances :

Créer un groupe de travail spécifique « attractivité des métiers » au 2^{ème} semestre 2024 pour établir un plan d'actions comprenant une démarche d'information/communication en collaboration avec les professionnels et des événements spécifiques tels que des Portes Ouvertes d'établissement, des temps d'échanges avec des professionnels, des forums dédiés et toute autre forme.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre de campagnes promotionnelles et supports				
Nombre de temps de rencontres/échanges et modalités				

Action 2.2 : Définir une stratégie avec les acteurs de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi pour accompagner des profils vers ces métiers

Contexte :

Les difficultés de recrutement de professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse s'accroissent ces dernières années et fragilisent le fonctionnement voire la pérennité des structures et donc du maintien de l'offre de services aux familles. En parallèle, un nombre très important d'assistants maternels va partir à la retraite dans les 5 à 10 prochaines années alors que le nombre de nouveaux professionnels agréés ne suffit déjà pas au maintien de l'offre.

Objectifs et résultats attendus :

- Structurer des partenariats avec les services d'orientation des jeunes et les services d'accompagnement à l'emploi afin d'amener des futurs professionnels à se tourner vers ces métiers
- Favoriser les immersions pour découvrir les métiers en situations réelles

Moyens/Pilotage/Echéances :

Au sein du groupe de travail spécifique « attractivité des métiers » créé au 2^{ème} semestre 2024 :

- Initier et promouvoir des actions de recrutement et préformation à l'échelle des bassins de vie en s'appuyant sur le réseau France Travail et en lien avec les employeurs.
- Valoriser et accompagner l'accueil de stagiaires (stage découverte de troisième et de seconde) et d'apprentis au sein des structures.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre d'actions d'information-recrutement				

Action 2.3 : Favoriser une offre de formation adaptée dans la proximité

Contexte :

Au-delà de la tension accrue au niveau des métiers de la petite enfance, de l'animation sociale et éducative, il est constaté un turn-over important et un certain détournement de ces métiers.

Les professionnels en poste manquent souvent de reconnaissance, l'accès à la formation n'est pas toujours facile et la reconnaissance de l'expérience professionnelle au-delà des diplômes est compliquée et souvent facteur de frustration pour les salariés comme pour les employeurs. Par ailleurs, les employeurs n'ont pas toujours les ressources (informations et financements) pour permettre l'accès aux formations.

Objectifs et résultats attendus :

- Faire connaître l'offre de formation existante de notre département, faciliter les regroupements entre employeurs et initier une offre de formation nouvelle en proximité suivant les besoins.
- Outiller et accompagner les gestionnaires de structures autour de la formation continue des équipes et rechercher les financements à mobiliser.
- Favoriser la mise en réseaux des professionnels.

Moyens/Pilotage/Echéances :

Au sein du groupe de travail spécifique « attractivité des métiers » créé au 2^{ème} semestre 2024 :

- Etablir un état des lieux des formations existantes et des besoins.
- Communiquer annuellement sur les formations proposées.
- Mobiliser des formations nouvelles dans la proximité ou des regroupements entre employeurs.
- Etudier les leviers financiers nécessaires, en particulier pour les salariés du public en lien avec des formations non financées par certains opérateurs de compétences (OPCO).

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Evolution du nombre de personnes inscrites en formation BAFA, BAFD, CPJEPS, DEJEPS, CAP, EJE, etc.)				

Axe 3 : Interroger les cadres institutionnels existants pour favoriser l'innovation et l'expérimentation

Action 3.1 : Expérimenter de nouvelles organisations des structures d'accueil des – de 3 ans

Contexte :

L'offre d'accueil proposée aujourd'hui sur notre département ne permet pas d'avoir suffisamment de souplesse pour répondre à certains besoins en particulier pour les temps courts ou encore les demandes d'urgence. Par ailleurs, certaines crèches n'ont pas un taux d'occupation optimum.

Objectifs et résultats attendus :

- Questionner le cadre des structures actuelles en le croisant avec les besoins des familles du territoire afin d'augmenter les taux d'occupation.
- Favoriser et accompagner les expérimentations afin de mieux répondre aux attentes des familles et permettre aux structures de s'adapter.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Au niveau de la CAF, accompagner les structures avec un taux d'occupation non optimum afin d'en analyser les causes et les leviers potentiels d'amélioration.
- Au sein du Comop « accueil des jeunes enfants volet petite enfance » Co-Pilotage CAF/PMI : réfléchir et proposer des pistes d'expérimentations qui pourraient être profitables aux familles jurassiennes.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Taux d'occupation des structures d'accueil collectif PSU, PAJE				

Action 3.2 : Etudier la faisabilité de création d'un vivier départemental de professionnels qualifiés de l'animation

Contexte :

Face aux difficultés de recrutement et aux effectifs tendus de certaines structures pour garantir leur fonctionnement de qualité au quotidien, il est difficile pour les gestionnaires de pallier aux remplacements en cas d'absence de titulaires ou d'augmentation d'activité. Par ailleurs, certains professionnels souhaiteraient bénéficier de contrats plus souples leur permettant de diversifier leurs champs de compétences et d'actions.

Objectifs et résultats attendus :

- Mutualiser un vivier de personnels qualifiés pouvant être mobiliser rapidement par les gestionnaires.
- Permettre les renforts d'équipes.
- Capitaliser les compétences spécifiques individuelles au profit du collectif et de la mise en réseau.

Moyens/Pilotage/Echéances :

Au sein du Comop « accueil des jeunes enfants – volet enfance » : étudier les conditions de faisabilité de cette expérimentation en lien avec les structures gestionnaires et les institutions garantes du cadre réglementaire.

➤ Orientation stratégique 2 - Améliorer la qualité, la complémentarité, la cohérence des services et la coopération des acteurs :

Axe 1 : Favoriser et développer l'interconnaissance

Action 1.1 : Créer un Comop Jeunesse

Contexte :

Plusieurs réseaux et de nombreuses structures existent dans le département souvent organisé par une entrée thématique. Cependant il est constaté que tous ne se connaissent pas et que les services peuvent être mal identifiés. Il n'existe pas d'instance de coordination à l'échelle départementale et on constate une disparité des services selon les territoires.

Objectifs et résultats attendus :

- Promouvoir les ressources existantes sur le territoire à destination des jeunes.
- Permettre l'interconnaissance de acteurs et de leurs missions ainsi que des dispositifs associés.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Créer un Comop au 2^{ème} semestre 2024, organiser le fonctionnement (global multithématiques ou groupe de travail par thématique) et de la feuille de route pour 2025 et 2026.
- Assurer un pilotage CAF/Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES).

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre de réunions du Comop Jeunesse				

Action 1.2 : Créer une « carte mentale » à destination des professionnels de la jeunesse

Contexte :

Les professionnels font ressortir de leur expérience que l'orientation des jeunes vers d'autres acteurs en lien de près ou de loin avec un jeune n'est pas évidente. Par ailleurs il est difficile d'évaluer si une prise en charge par une entrée thématique/problématique permet aujourd'hui une prise en charge suffisante de tous les besoins des jeunes de notre département.

Objectifs et résultats attendus :

- Créer une carte mentale à destination des professionnels en lien avec la jeunesse pour faciliter les orientations/accompagnements en fonction des besoins identifiés.
- Permettre d'identifier les potentiels manques en termes de services à la jeunesse de notre département.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Inscrire l'action dans le cadre de la feuille de route du Comop jeunesse.

Action 1.3 : Poursuivre et consolider les réseaux d'acteurs

Contexte :

Les temps d'échanges entre professionnels d'un même type de structures est essentiel à l'interconnaissance, au développement de partenariat et à l'identification de besoins partagés. Dans le cadre du précédent SDSF plusieurs réseaux ont pris corps : acteurs du soutien à la parentalité, gestionnaires de crèches PSU, gestionnaires de structures de l'animation de la vie sociale, réseau des RPE.

L'animation de ces réseaux est plus ou moins développée suivant les thématiques et nécessite d'être poursuivie voire amplifiée.

Objectifs et résultats attendus :

- Organiser des temps d'échanges et de rencontres réguliers afin de capitaliser, valoriser et partager les bonnes pratiques et fédérer les acteurs.
- Organiser des temps forts à l'échelle départementale favorisant la culture commune et la visibilité des services.
- Renforcer les maillages territoriaux.
- Aider la structuration et l'articulation des différents dispositifs et acteurs et impulser une culture commune.
- Identifier les besoins collectifs pour construire des réponses à l'échelle départementale.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Assurer le pilotage par la CAF avec la mise à disposition d'un ETP pour l'animation du réseau parentalité avec la contribution financière du Conseil départemental.
- Assurer la mise à disposition partielle des référents thématiques CAF dédiés à l'animation de la vie sociale et à la Petite Enfance dans le cadre de leurs fonctions en partenariat avec les institutions signataires du SDSF. La feuille de route reste à déterminer dans le cadre du comité technique annuel du CDSF.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre de rencontres du réseau départemental parentalité et profil des participants Taux de satisfaction des membres du réseau				
Nombre de rencontres des structures AVS				
Nombre de rencontres des structures Petite Enfance				

Action 2.1 : Travailler sur la continuité éducative et les prises en charge de l'enfant dans son quotidien

Contexte :

La qualité de l'accueil des jeunes enfants met en jeu plusieurs acteurs extérieurs et complémentaires à la famille. La construction d'une vision partagée sur la façon dont la communauté éducative répond aux besoins de l'enfant revêt un enjeu particulièrement important. Le constat est trop souvent fait du manque de liens entre les différents acteurs en particulier lors de différentes phases transitoires et entre l'école et le temps périscolaire.



Les professionnels des ALSH ne sont pas toujours bien identifiés en tant qu'acteurs pédagogiques et éducatifs contribuant au développement de l'enfant, la sémantique utilisée peut véhiculer une certaine dévalorisation des professionnels (exemple « dame de la cantine », « garderie »etc.).

Objectifs et résultats attendus :

- Créer une dynamique entre les différents partenaires intervenant dans le quotidien de l'enfant à connaître et se reconnaître dans les compétences de chacun.
- Travailler sur une sémantique commune (institution, élus, professionnels).
- Permettre la mise en place de temps de formations et d'analyse de la pratique transversales et interprofessionnelles.
- Favoriser le portage de projets interservices, facteur de lien et de partages éducatifs.
- Faciliter la complémentarité des missions des professionnels autour de l'enfant et durant ses temps de vie : articulation de la prise en charge Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur les temps scolaire et périscolaire.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Inscrire ce travail dans le cadre du Comité Départemental PEDT piloté par le SDJES.



Action 3.1 : Etudier les besoins de formation des acteurs de l'accompagnement des parents

Contexte :

Les projets d'actions de soutien aux parents développés par les acteurs ont régulièrement du mal à atteindre le public ciblé. Les parents sont par ailleurs trop peu souvent impliqués dans l'élaboration des réponses à leurs attentes. La posture des intervenants peut être à interroger pour mieux intégrer ce volet et, de fait, mieux identifier les objectifs des actions développées. Par ailleurs, les acteurs du soutien à la parentalité peuvent être des professionnels comme des bénévoles en fonction des dispositifs et des porteurs de projet.

Objectifs et résultats attendus :

- Permettre aux acteurs engagés au quotidien auprès des familles de monter en compétences et en expertise (posture, connaissance besoins) dans leur accompagnement à la parentalité et en réponse aux attentes des familles du territoire.
- Impliquer les parents dans la construction des actions, permettre aux parents d'exprimer leurs compétences et ce qu'ils peuvent apporter au collectif.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Réaliser sur la période du SDSF 2024-2026 une enquête auprès des acteurs locaux engagés auprès des familles pour identifier leurs besoins en tant qu'acteur de l'accompagnement des parents, en vue de créer un plan de formation départemental. Pilotage CAF dans le cadre de l'animation du réseau des acteurs du soutien à la parentalité et dans le cadre du Comop dédié.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Effectivité de la réalisation de l'étude de besoin Identification des thèmes de formation				
Elaboration d'un plan de formations				
Nombre de formations/information menées à l'échelle départementale en direction des acteurs locaux				



➤ Orientation stratégique 3 – Améliorer la connaissance et l'accès aux services pour tous les publics

Axe 1 : Informer les familles sur les services existants

Action 1.1 : Améliorer la visibilité des services de soutien à la parentalité

Contexte :

L'offre tant globale que spécifique en matière d'accompagnement à la parentalité existante sur notre département n'est bien souvent pas visible voir pas lisible par les familles à qui elle est destinée. Les services existants ne sont pas assez identifiés par les familles comme des lieux ressources à leur disposition dans l'exercice de leur rôle parental. Par ailleurs, les professionnels en lien direct avec les familles sur le volet de l'information n'ont pas toujours la connaissance de ce qui existe en proximité au service des familles.

Objectifs et résultats attendus :

- Améliorer la connaissance des services existants par les familles et par les relais d'informations de proximité.
- Investir la promotion des services sur les réseaux sociaux (page Instagram départementale).
- Soutenir la mise à jour des sites Internet existants sur notre territoire.

Moyens/Pilotage/Echéances :

Créer un groupe de travail au sein du Comité d'animation du réseau départemental Parentalité au 2^{ème} semestre 2024 qui aura pour objectif de définir un plan de communication et d'assurer la promotion du guide répertoire départemental finalisé en 2024 à destination des professionnels.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Réalisation d'un plan de communication				
Nombre, types de canaux et outils de communication développés				
Nombre de publications, abonnés et de vues à la page Instagram départementale				

Action 1.2 : Renforcer le rôle des RPE et optimiser l'utilisation du site monenfant.fr pour l'information des familles concernant les offres des territoires pour l'accueil des jeunes enfants

Contexte :

Les RPE ont vu leurs missions renforcées et doivent constituer une ressource centrale auprès des familles et des professionnels de la petite enfance afin de favoriser au mieux l'adéquation entre l'offre et la demande.

La connaissance et reconnaissance de leur rôle doit être renforcée tant au niveau des acteurs public des territoires qui les accueillent que des parents en recherche d'une offre de garde et des professionnels de la petite enfance qu'ils accompagnent.

Par ailleurs le site monenfant.fr a été positionné au niveau national comme central sur le plan de l'information dématérialisée et doit pouvoir également remplir son rôle en présentant une offre à jour investie par les acteurs de la petite enfance et bien identifiée par les familles.

Objectifs et résultats attendus :

- Permettre au RPE d'être bien identifié comme lieu principal d'orientation et d'information locales pour les familles sur les territoires.
- Maintenir la bonne couverture du département par les RPE en favorisant l'itinérance.
- Faire connaître les atouts et intérêts du site monenfant.fr, améliorer sa visibilité et son taux d'utilisation.
- Orienter et accompagner les parents dans l'utilisation de ces ressources.

Moyens/Pilotage/Echéances :

Créer un groupe de travail « communication » au sein du Comop accueil des jeunes enfants en lien avec le réseau départemental des RPE au 2^{ème} semestre 2024 qui déterminera une feuille de route des actions à conduire dont :

- l'élaboration d'une communication spécifique avec la cartographie et contacts des RPE à destination des familles.
- la poursuite des référencements sur monenfant.fr.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre de RPE dont mission renforcée « Guichet unique » et ETP d'animation				
Nombre, types de canaux et outils de communication développés				
Pourcentage d'assistants maternels et de structures inscrites sur monenfant.fr				

Axe 2 : Permettre l'accès aux services des publics à besoins spécifiques**Action 2.1 : Développer des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) labellisés A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)****Contexte :**

La non-accessibilité à un mode de garde pour les jeunes enfants constitue l'un des premiers freins, avec la mobilité, à la reprise d'activité professionnelle pour les parents. Ce facteur est d'autant plus important pour les familles monoparentales qui représentent une part significative dans notre département. La mise en œuvre du service public de la petite enfance doit apporter des solutions concrètes aux obstacles rencontrés par certains parents en favorisant une meilleure accessibilité à l'offre d'accueil.

Les structures d'accueils collectifs peuvent déjà permettre dans certains cas des accueils souples et réactifs, même si les critères d'admission des gestionnaires posent un cadre plus contraint. Cependant, elles ne sont pas identifiées ni des familles qui méconnaissent les services, ni des structures en charge de l'accompagnement personnalisé vers l'emploi.

Objectifs et résultats attendus :

Faciliter l'accès aux parents dont l'accueil de leur jeune enfant est un frein aux démarches d'insertion professionnelle
Développer le nombre de places labellisées AVIP et développer la coopération entre les professionnels de l'emploi et les EAJE.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Poursuivre le travail engagé en 2023.
- Constituer le comité de labellisation départemental.
- Etablir une convention de partenariat pour le déploiement des places AVIP.
- Lancer un appel à candidatures tous les ans.

Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre d'EAJE labellisés AVIP				
Nombre de places réservées AVIP				
Nombre de bénéficiaires des places AVIP				

➤ Orientation transversale – Améliorer l'accueil inclusif des enfants et des jeunes à besoins spécifiques ou porteurs de handicap

Action : Déployer un Pôle Ressources Handicap

Contexte :

L'accès à l'offre d'accueil pour les enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles du comportement doit être un axe prioritaire face à une demande importante de la part des familles confrontées à cette difficulté et aux structures d'accueil souvent démunies.

La COG 2023-2027 a inscrit cet axe de travail dans les priorités avec notamment la couverture de l'ensemble des départements par un Pôle Ressources Handicap.

Les attentes des professionnels sont nombreuses tant sur le plan de l'information/formation de leurs personnels que sur les moyens pour faire face aux exigences de la mise en œuvre d'un accueil inclusif de qualité et les modalités d'accompagnement des familles dans le cadre de repérages précoces notamment.

Les dispositifs sont très nombreux et il est compliqué pour les familles et les professionnels de s'y retrouver et de savoir vers quels interlocuteurs se tourner.

Objectifs et résultats attendus :

- Répondre aux attentes des professionnels de l'accueil des enfants et des jeunes pour un accueil inclusif de qualité, en leur apportant conseils, formations et appuis pédagogiques.
- Répondre aux attentes des familles pour rechercher les solutions adaptées à leur problématique et faciliter leurs démarches et leurs orientations.
- Animer et coordonner un réseau d'acteurs et centraliser les ressources.

Moyens/Pilotage/Echéances :

- Poursuivre les travaux du groupe de travail initié dans le cadre du précédent SDSF afin d'élaborer un cahier des charges des attendus d'un PRH pour notre département à partir des éléments ressortis lors de l'atelier préparatoire à la construction du SDSF 2024-2026.
- Etablir un plan de co-financement dans le cadre du CDSF.
- Lancer un appel à candidatures au 2^{ème} semestre 2024 pour une installation effective courant 2025.

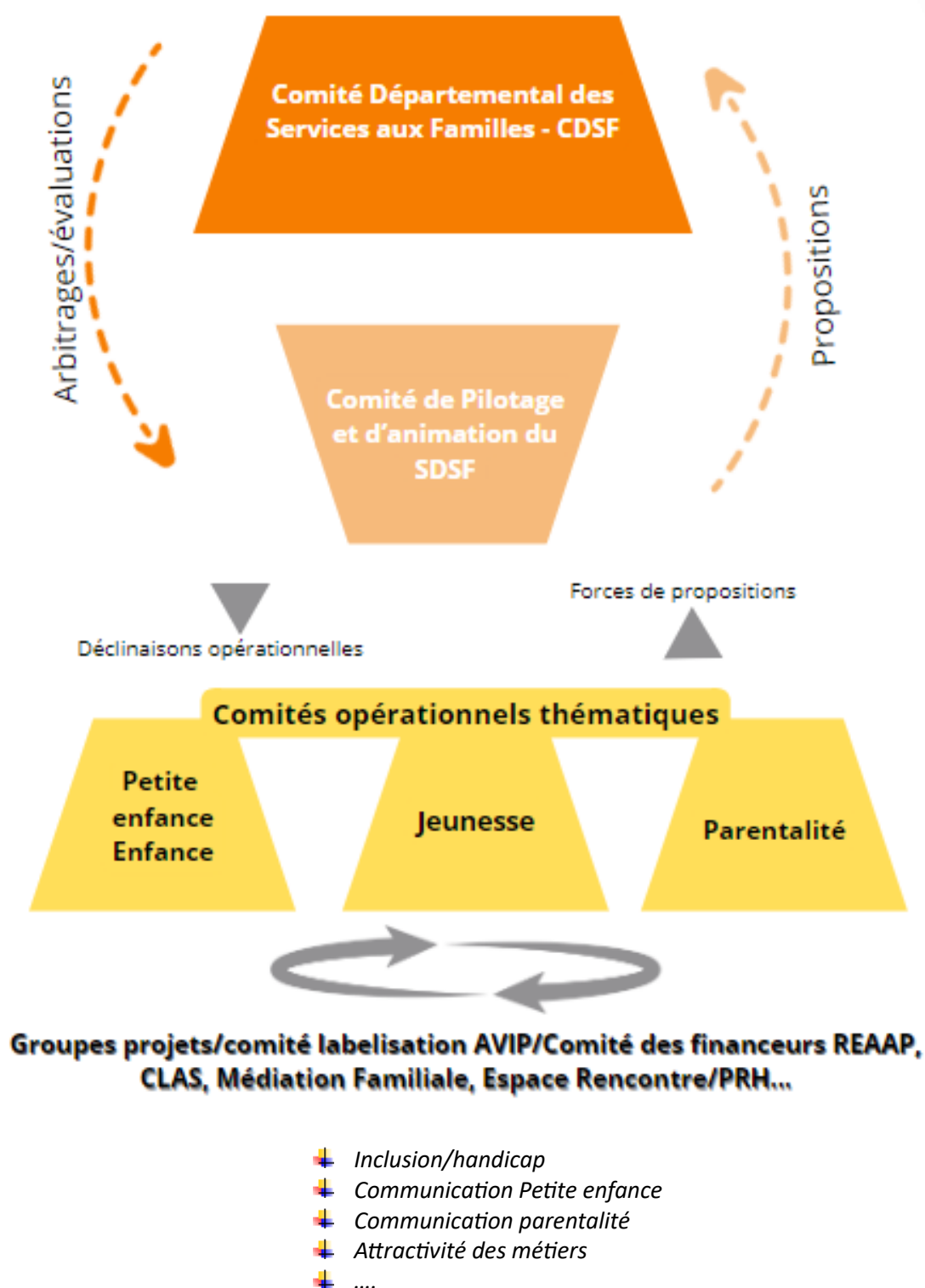
Indicateurs d'évaluation	2023	2024	2025	2026
Nombre de structures accompagnées				
Nombre de parents accompagnés				





La comitologie

Pour porter les ambitions et mener à bien les objectifs du présent schéma, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance via des instances de pilotage, d'animation et mise en œuvre opérationnelle. Cette organisation vise à renforcer la participation de l'ensemble des acteurs, gage d'une réelle démarche partenariale.



Comité Départemental des Services aux Familles - CDSF	
Pilotage	Etat : Préfet ou son représentant
Missions	- Gouverner et piloter le SDSF - Valider les priorités et les orientations stratégiques - Assurer l'articulation et la cohérence des politiques familles du département - Communiquer sur les actions du SDSF - Suivre et évaluer le schéma
Composition	Définie par arrêté préfectoral (joint en annexe)
Fréquence des réunions	1 fois par an

Comité de pilotage et d'animation du SDSF	
Pilotage	CAF
Missions	- Préparer le CDSF - Elaborer les orientations et définir le plan d'actions - Assurer l'articulation et la cohérence des politiques familles du département - Coordonner l'organisation des comités opérationnels - Piloter l'évaluation
Composition	Représentants des signataires du schéma, pilote et co-pilotes des comités opérationnels
Fréquence des réunions	2 à 3 fois par an

Comité opérationnel « Petite Enfance Enfance »	
Pilotage	CD - copilotage CAF
Missions	- Définir la feuille de route départementale permettant d'atteindre les objectifs du schéma sur le volet accueil des jeunes enfants - Mobiliser les groupes de travail spécifiques avec les acteurs compétents - Suivre les déclinaisons opérationnelles des actions, proposer, expérimenter et ajuster à l'échelle des territoires - Evaluer les actions
Composition	Représentants des signataires du schéma et représentants techniques des partenaires suivant leurs champs d'expertise
Fréquence des réunions	Autant que nécessaire

Comité opérationnel « Jeunesse »	
Pilotage	SDJES - copilotage CAF
Missions	- Définir la feuille de route départementale permettant d'atteindre les objectifs du schéma sur le volet Jeunesse - Mobiliser les groupes de travail spécifiques avec les acteurs compétents - Suivre les déclinaisons opérationnelles des actions, proposer, expérimenter et ajuster à l'échelle des territoires - Evaluer les actions
Composition	Représentants des signataires du schéma et représentants techniques des partenaires suivant leurs champs d'expertise
Fréquence des réunions	Autant que nécessaire

Comité opérationnel « Parentalité »	
Pilotage	CAF- copilotage UDAF
Missions	- Définir la feuille de route départementale permettant d'atteindre les objectifs du schéma sur le volet soutien à la fonction parentale - Mobiliser les groupes de travail spécifiques avec les acteurs compétents - Suivre les déclinaisons opérationnelles des actions, proposer, expérimenter et ajuster à l'échelle des territoires - Evaluer les actions
Composition	Représentants des signataires du schéma et représentants techniques des partenaires suivant leurs champs d'expertise
Fréquence des réunions	Autant que nécessaire

Les groupes « projets »	
Pilotage	Défini par le comité opérationnel
Missions	- Travailler à la mise en œuvre du projet - Identifier les freins et les leviers - Mobiliser et coordonner les financements nécessaires
Composition	Représentants des signataires du schéma et représentants techniques des partenaires du schéma suivant leurs champs d'expertise, ainsi que des membres associés, invités à contribuer aux travaux du fait de leur expertise sur le sujet traité
Fréquence des réunions	Autant que nécessaire

[Le Règlement intérieur](#)

Article 1 : Compétences

1.1 Champ d'intervention

Le Comité Départemental des Services aux Familles est une instance de réflexion, de conseil, de propositions et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles et pour l'amélioration de la qualité en application de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte nationale de soutien à la parentalité.

En accord avec les orientations prises en 2019 lors de l'élaboration du précédent schéma, les champs d'intervention du schéma sont élargis aux politiques enfance-jeunesse et animation de la vie sociale afin de couvrir tous les services aux familles.

1.2 Missions générales

Le Comité Départemental des Services aux Familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière :

- De développement et maintien des services aux familles
- D'information des candidats potentiels aux métiers de la petite enfance et de l'enfance et d'accompagnement et information de ces professionnels.
- D'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et sur les services de soutien à la parentalité.
- De coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services.
- De formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et du soutien à la parentalité. Le comité recense les besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue et examine les conditions de mise en œuvre des actions.
- D'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et du soutien à la parentalité.

Le Comité Départemental des Services aux Familles recueille des données et émet des propositions, notamment de partenariats, afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueils pour leurs enfants.

1.3 Elaboration du schéma

Le Comité Départemental des Services aux Familles établit un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir les orientations et les actions départementales

Le schéma départemental comporte :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et du soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de ces champs d'action. Ce diagnostic recense notamment les schémas communaux ou intercommunaux prévus aux articles L214-2 et L214-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Un plan d'actions départemental, organisant le maintien, le développement, la diversification la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et le soutien à la parentalité. Le comité s'assure de la cohérence de ces objectifs avec les actions conduites par ses membres, le cas échéant dans le cadre de conventions qu'ils concluent entre eux, notamment la CAF et les collectivités locales dans le cadre des CTG.
- Une synthèse d'indicateurs.

Article 2 – Composition

Le comité départemental des services aux familles est présidé par le représentant de l'Etat dans le département.

Les vice-présidences sont assurées par :

- Le Président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental désigné par lui
- La Présidente de l'Association des Maires du Jura ou son représentant
- La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

Le CDSF comprend outre le Président et les 3 Vice-Présidents, 37 membres représentant l'ensemble des acteurs des services aux familles ainsi que les représentants des familles conformément au décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021.

Les membres sont désignés par arrêté préfectoral. Certaines catégories de représentants sont nommées sur proposition des Vice-Présidents (représentants des modes d'accueil petite enfance et des actions de soutien à la parentalité suivant leur statut et deux personnes qualifiées dans ces domaines).

Les membres sont désignés pour une durée de 6 ans. A titre dérogatoire, les membres nommés dans le cadre de la mise en place du CDSF le sont pour une durée de 4 ans. Leur mandat prend fin s'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés.

Les membres du comité exercent leur mandat à titre gratuit.

Article 3 – Modalités de fonctionnement

3.1 - Organisation de la gouvernance du Comité Départemental des Services aux Familles

L'organisation retenue permet de répondre au souci de transversalité des domaines de compétences en s'assurant de traiter les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité en réponse aux besoins spécifiques des familles.

- Le comité départemental des services aux familles :

Le CDSF constitue l'instance chargée de gouverner et piloter le SDSF, de valider les priorités et orientations stratégiques, de s'assurer de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles et de communiquer autour des actions du SDSF.

Il est réuni en séance plénière au moins une fois par an.

- Le comité de pilotage et d'animation du SDSF :

Il est constitué des représentants des signataires du SDSF, des pilotes et copilotes des comités opérationnels thématiques.

Il est chargé de préparer les CDSF, d'élaborer les orientations et de définir le plan d'actions du SDSF en tenant compte des actions récurrentes et actions nouvelles, de piloter l'évaluation du schéma et d'organiser les travaux des comités opérationnels. Il s'assure de la déclinaison opérationnelle sur les territoires d'expérimentation et d'innovation en lien avec les instances concertées.

Le comité de pilotage et d'animation se réunit a minima deux fois par an.

- Les Comités opérationnels :

Il est convenu de la mise en place de comités opérationnels thématiques afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SDSF et d'articuler l'ensemble des dispositifs et des interventions à partir des besoins des familles, des réalités des territoires et des ambitions ou orientations du schéma.

Il s'agit de fixer la feuille de route et de mobiliser si nécessaire des groupes projets pour travailler sur des actions spécifiques.

Les Comités opérationnels sont chargés de suivre la déclinaison opérationnelle des actions du SDSF sur le territoire, de proposer, expérimenter et ajuster à l'échelle locale les actions à conduire et d'en évaluer leur mise en œuvre.

Leur composition est souple et garantit par ailleurs la représentation des partenaires institutionnels du CDSF, des représentants des collectivités expérimentatrices, des représentants de gestionnaires de structures et des familles ou professionnels et peut solliciter l'appui d'experts.

Les Comités opérationnels et les groupes projets qui en découlent se réunissent autant que nécessaire.

3.2 – Convocations au CDSF

Le CDSF se réunit en séance plénière a minima une fois par an sur convocation de son Président ou de son représentant, à l'initiative de celui-ci ou d'un des Vice-Présidents ou d'un tiers de ces membres.

La convocation est adressée aux membres du comité par le secrétariat assuré par la Caisse d'allocations familiales, 1 mois avant la date de la réunion. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et, autant que possible, des documents qui s'y rapportent. La convocation est adressée par voie électronique.

Tout membre de l'assemblée peut demander qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante, si celle-ci est transmise dans les délais impartis.

3.3- Secrétariat

Le secrétariat général du CDSF est assuré par les services de la CAF.

Le secrétariat général est force de proposition des travaux et garant du respect des procédures définies par le règlement intérieur. Il est chargé de l'organisation du comité, de la rédaction des documents formalisant son organisation interne ainsi que de l'élaboration du schéma et de son évaluation.

Le secrétaire général favorise une organisation transversale facilitant les décisions collégiales, un pilotage opérationnel des objectifs de développement, l'adaptation d'espaces de réflexion, de discussion et de travail associant les acteurs locaux et une expertise dans la mobilisation des ressources (qu'elles soient humaines, techniques ou financières) dans une recherche d'efficacité et d'innovation.

Il ne prend pas part au vote du comité.

3.4- Décisions

Les décisions et approbations sont prises à la majorité des votes, des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président du CDSF est décisive.

Chaque membre peut se faire représenter, le suppléant doit appartenir au même organisme que le membre qu'il représente.

Chaque membre peut déléguer son droit de vote à un mandataire, le mandataire ne pourra recevoir qu'un pouvoir.

3.5 - Audition des personnes expertes ou autres administrations ou institution

En tant que de besoin et sur proposition du Président ou/et des Vice-Présidents, des personnes qualifiées ou autres membres représentatifs des administrations ou institutions dont l'action concourt aux services aux familles peuvent être auditionnés par le comité en séance plénière.

3.6 - Lieu des séances du CDSF

Les réunions du comité en formation plénière se tiennent dans les locaux de la Préfecture.

En fonction des contraintes matérielles ou sanitaires, les réunions pourront se tenir en distanciel, sur simple décision de l'accueillant.

3.7 - Approbation et modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé en séance plénière à la majorité de ses membres, pour la durée du SDSF 2024-2026.

Toute modification du règlement intérieur doit être soumise au comité en formation plénière et adoptée à la majorité de ses membres. Le Président est chargé de remettre à chaque membre un exemplaire de ce règlement intérieur et de veiller à son application.



Les signataires

Fait à Lons le Saunier, le 25 juin 2024

M. le Préfet du Jura	M. le Président du Conseil Départemental du Jura
Serge CASTEL	Gérôme FASSET
Mme La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura	M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura
Véronique BOUVRET	David TORRES
M. le Président de la Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté	Mme la Directrice de la Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté
Sylvain CHARLES	Marie-Agnès CUDREY-VIEN
Mme la Présidente de l'Association des Maires du Jura	M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Sandrine GAUTHIER-PACOUD	Fabien BEN
M. le Président de l'UDAF du Jura	
Jean-François DUMONT	